Île-du-Prince-Édouard
CANADA

Services communautaires
et Aînés

Plan stratégique

2014/15 to 2017/18

CANADA

Services communautaires
et Aînés

Message de la ministre

Le ministère des Services communautaires et des Aînés s'est engagé à travailler avec tous les Insulaires et les partenaires communautaires afin de façonner une Île-du-Prince-Édouard plus forte. En tant que ministre, je suis fière de travailler avec cette équipe dévouée et solidaire.

Ce plan stratégique fournit au public, au personnel et à nos partenaires communautaires une vision claire qui guidera notre travail. Nous avons tous la responsabilité d'aider à favoriser une société bienveillante et inclusive, de mettre fin à l'isolement dont souffrent les hommes et les femmes qui se heurtent à des obstacles, et d'appuyer et d'accueillir chacun afin que tous puissent être des membres participants à part entière de nos collectivités.

En 2012, notre gouvernement a introduit le premier Plan d'action sociale – qui visait à encourager les gens à sortir de la pauvreté, à protéger et à améliorer le niveau et la qualité de vie des membres vulnérables de notre société, et à fournir des occasions de participer et de contribuer à la vie communautaire. Le ministère des Services communautaires et des Aînés est le responsable de cette initiative, mais le travail s'effectue partout au sein du gouvernement afin que se réalise cet engagement.

Sous l'effet du Plan d'action sociale, de nouveaux investissements et de nouvelles initiatives se créent dans divers secteurs, notamment en habitation, soutien du revenu, apprentissage des jeunes enfants et éducation, appuis et services à l'emploi, santé, soutiens à la famille ainsi qu'en participation et inclusion sociales.

Bien que des progrès aient été réalisés, nous allons continuer d'œuvrer à la réalisation de notre vision, soit « que les personnes, les familles et les collectivités atteignent leur plein potentiel ».

Je tiens à remercier sincèrement le personnel et les intervenants communautaires de leur contribution lors de l'élaboration de ce plan stratégique. Ensemble, nous nous concentrons sur l'objectif commun qu'est celui de l'appui à la stabilité sociale et économique des personnes, des familles et des collectivités.

L'honorable Valerie E. Docherty
Ministère des Services communautaires et des Aînés

Ministère des Services communautaires et des Aînés

Avec environ 400 employés et des dépenses de plus de 96 millions de dollars, le ministère des Services communautaires et des Aînés est l'un des plus importants ministères au sein du gouvernement provincial. Le ministère comprend quatre divisions : Services à l'enfance et à la famille; Programmes sociaux; Logement, aînés et soutien ministériel ainsi que le Secrétariat interministériel aux affaires féminines. Notre ministère bénéficie d'un appui en finances, communications, ressources humaines et technologie de l'information que lui fournissent d'autres ministères et agences du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, notamment le ministère des Finances et des Affaires municipales, Communications Î.-P.-É. et la Commission de la fonction publique.

Le ministère des Services communautaires et des Aînés assure le leadership en matière de création et de prestation des programmes et services afin d'atteindre des résultats dans les secteurs suivants :

- Protection des personnes vulnérables et à risque
- Stabilité sociale et économique
- Milieu de travail propice à la participation des employés
- Prestation de services à une population hétérogène

Services à l'enfance et à la famille

Le mandat des Services à l'enfance et à la famille est de fournir une vaste gamme de programmes, services et ressources aux enfants, aux familles et aux collectivités à travers la province, y inclus les services de protection des enfants, les services résidentiels, la garde en famille d'accueil, les services d'adoption, les liens familiaux et la prévention de la violence familiale.

Programmes sociaux

La Division des programmes sociaux fournit des services dans des domaines tels que l'aide sociale, les subventions pour l'aide à l'enfance et les soutiens pour les personnes handicapées. La Division appuie également le Conseil d'action pour les personnes handicapées qui prodigue des conseils en matière de politiques et programmes, sensibilise lu public et incite l'établissement de partenariats entre les personnes handicapées, le gouvernement et la collectivité. La Division des programmes sociaux verse des subventions aux organismes communautaires afin de fournir des services résidentiels aux personnes souffrant d'un handicap physique ou intellectuel.

Logement, aînés et soutien ministériel

Le Service de logement procure du logement aux aînés et aux familles ainsi que des réparations et rénovations du domicile. La Section des aînés fournit un appui au Secrétariat aux aînés qui prodigue des conseils afin de guider le développement de politiques, programmes et services qui amélioreront la qualité de vie des aînés de l'Île. La Section des aînés sert également de point d'entrée à l'information sur les programmes gouvernementaux provinciaux et sur les services destinés aux aînés, aux groupes communautaires ainsi qu'aux autres gouvernements et entreprises. La Section du soutien ministériel est responsable de l'évaluation, de l'analyse des programmes, de la reddition des comptes et des services sociaux d'urgence.

Secrétariat interministériel aux affaires féminines

Le Secrétariat interministériel aux affaires féminines fournit de l'aide au gouvernement provincial afin de favoriser l'égalité des femmes sur les plans juridique, social et économique. Le Secrétariat a comme mandat d'établir des partenariats avec la collectivité sur des projets liés à la promotion du statut de la femme. En outre, le Secrétariat interministériel aux affaires féminines travaille en partenariat avec des organismes de femmes pour l'élaboration de projets, de programmes et de services dont bénéficieront les femmes de l'Île. Le Secrétariat fournit du financement au Conseil consultatif sur la situation de la femme, un organisme indépendant dont le rôle est de travailler pour l'égalité des femmes et de les appuyer afin qu'elles puissent pleinement et activement prendre part aux sphères sociales, juridiques, culturelles, économiques et politiques de la vie.

Notre mission

Appuyer la stabilité sociale et économique des personnes, des familles et des collectivités

Le ministère des Services communautaires et des Aînés contribue au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités grâce à un travail de collaboration visant la promotion du développement de personnes en santé et autonomes, ainsi que du soutien et de la protection des membres vulnérable de la collectivité.

Notre vision

« Que les personnes, les familles et les collectivités atteignent leur plein potentiel. »

Le ministère des Services communautaires et des Aînés entrevoit un avenir où les enfants, les jeunes, les adultes et les aînés sont en santé, en sécurité, rassurés et en contact avec les collectivités. Un personnel professionnel et bienveillant assure la prestation de programmes et services qui reconnaissent la valeur, la dignité et la responsabilité de chaque personne envers elle-même, sa famille, sa collectivité et la société.

Nos valeurs

Les valeurs du ministère des Services communautaires et des Aînés :

- traiter les personnes avec respect, bienveillance et équité
- offrir des programmes centrés sur la personne qui sont accessibles, équitables et offerts en temps opportun
- pouvoir compter sur l'intégrité et la diversité de nos employés
- travailler en collaboration grâce à des communications ouvertes, honnêtes et respectueuses

Objectif 1 - Améliorer la sécurité, la protection et la dignité des enfants, des jeunes, des adultes et des aînés en subvenant à leurs besoins fondamentaux

Chaque personne doit pouvoir subvenir à ses besoins fondamentaux afin de pouvoir pleinement contribuer à sa propre réussite et au succès de sa famille et de la collectivité. Le ministère des Services communautaires et des Aînés a un rôle à jouer dans le cadre du soutien à apporter aux personnes afin qu'elles puissent vivre dans un environnement sécuritaire et protecteur.

Stratégie 1.1 Fournir et appuyer un continuum de ressources destinées aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux aînés

- 1.1.1 Explorer et mettre en oeuvre des améliorations aux volets nourriture et hébergement du Programme d'aide sociale
- 1.1.2 Améliorer l'accès au logement et aux réparations nécessaires du domicile

Stratégie 1.2 Promouvoir l'intérêt supérieur des enfants en famille d'accueil grâce à un accès amélioré à des placements et à des services appropriés

Stratégie 1.3 Promouvoir les programmes de dépistage précoce et de prévention destinés aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux aînés

Stratégie 1.4 Améliorer la sensibilisation quant aux répercussions de la violence faite aux enfants, des mauvais traitements envers les personnes âgées, de la cyberviolence et de la violence familiale

Objectif 2 - Prestation respectueuse, adaptée, coordonnée et efficace de services axés sur la personne

Le ministère des Services communautaires et des Aînés aide les personnes à traverser des périodes difficiles grâce à l'appui que leur fournissent nos programmes et services. Nous encourageons l'indépendance et l'autonomie, ainsi que l'appui qui existe entre les personnes, les familles et les collectivités. Nous allons poursuivre notre travail auprès de nos partenaires afin de fournir des services qui répondent aux besoins nouveaux.

Stratégie 2.1 Augmenter la collaboration avec nos partenaires

- 2.1.1 Établir des mécanismes qui facilitent la collaboration
- 2.1.2 Explorer les options de partenariat pour l'élaboration d'habiletés fondamentales, de programmes d'emploi et d'initiation au travail destinés aux personnes handicapées et aux prestataires d'aide sociale
- 2.1.3 Travailler avec le Conseil consultatif pour les personnes handicapées afin de continuer de donner suite aux recommandations prioritaires de l'examen des services destinés aux personnes handicapées.
- 2.1.4 Souligner des possibilités additionnelles auprès du Secrétariat aux aînés dans le but de fournir conseils et suggestions en matière de politique gouvernementale et planification de programmes qui ont une incidence sur les aînés
- 2.1.5 Recenser les options et mettre sur pied une plus grande capacité de fournir des logements destinés aux personnes qui ont besoin de services de soutien à domicile
- 2.1.6 Participer à l'élaboration d'une stratégie provinciale en matière de santé mentale et de dépendance

Stratégie 2.2 Améliorer la prestation de services axés sur la personne

- 2.2.1 Élaborer des politiques de programme claires et transparentes
- 2.2.2 Appliquer aux programmes, politiques et prestation des services du ministère des perspectives reflétant les personnes des deux sexes et la diversité
- 2.2.3 Mettre en œuvre les dispositions de la Loi sur les services en français
- 2.2.4 Prodiguer des services qui sont respectueux, efficaces et adaptés aux besoins

Stratégie 2.3 Améliorer les communications publiques

- 2.3.1 Améliorer le contenu du site Web du ministère afin de faciliter l'accès à l'information et aux politiques ministérielles
- 2.3.2 Améliorer l'accès à l'information concernant les services aux aînés et le vieillissement en santé grâce à un site Web élargi pour les aînés
- 2.3.3 Augmenter l'usage efficace d'outils de communication émergeants tels les médias sociaux

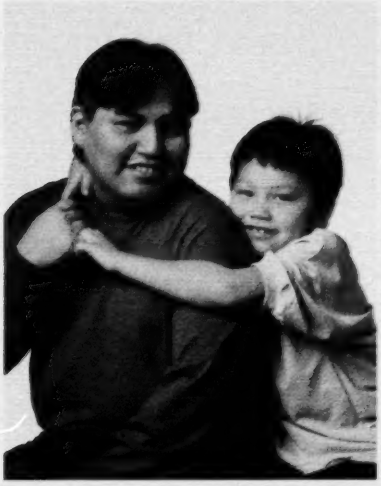

Objectif 3 - Renforcer les ressources humaines et les pratiques de gestion

Le ministère des Services communautaires et des Aînés embauche des professionnels engagés et attentionnés qui prodiguent des services de haute qualité. Nous encourageons le respect, la communication ouverte, le leadership, la diversité et les pratiques exemplaires. Nous nous efforçons de procurer un milieu de travail sain et sécuritaire où le personnel est engagé et se sent appuyé et valorisé.

Stratégie 3.1 Promouvoir une culture organisationnelle qui appuie l'engagement des employés et des milieux de travail sains

Stratégie 3.2 Poursuivre le développement d'une fonction publique professionnelle et engagée grâce aux possibilités de formation offertes aux employés

Stratégie 3.3 Améliorer les communications à l'interne afin qu'elles soient respectueuses, ouvertes et permettent aux employés de contribuer au succès organisationnel

Stratégie 3.4 Fournir aux employés une rétroaction régulière sur leur rendement et un examen du rendement annuel afin d'améliorer la communication, reconnaître les réalisations de l'employé, accroître la responsabilisation, résoudre les problèmes dans les domaines qui requièrent de l'amélioration et proposer des plans de perfectionnement professionnel

Stratégie 3.5 Appuyer le mieux-être des employés et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Stratégie 3.6 Étudier et améliorer le maintien en poste, le recrutement et la planification de la relève

Objectif 4 - Améliorer l'efficacité organisationnelle grâce à une responsabilisation accrue et une pratique exemplaire

La prestation du bon service au bon moment demande une réévaluation constante des priorités tout en faisant balancer les réalités budgétaires. Le ministère des Services communautaires et des Aînés s'efforce de fournir des programmes et des services qui utilisent de façon la plus efficace et efficiente toutes nos ressources, y compris celles du personnel, du budget et de la technologie..

Stratégie 4.1 Effectuer le suivi des mesures et des indicateurs du mieux-être social à l'Île-du-Prince-Édouard

Stratégie 4.2 Améliorer le processus et les ressources pour l'élaboration des politiques au sein du ministère

- 4.2.1 Déterminer et prioriser les besoins en politiques
- 4.2.2 Effectuer des recherches et surveiller les tendances en ce qui a trait aux politiques, programmes et services du ministère afin d'éclairer la prise de décision
- 4.2.3 Améliorer la consultation auprès des partenaires en matière de politique, programmes et services

Stratégie 4.3 Effectuer le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique

Stratégie 4.4 Grâce à la transformation du site Web du gouvernement provincial, déterminer et mettre en oeuvre des possibilités afin d'élargir l'accès en ligne aux programmes et aux services

Stratégie 4.5 Déterminer les possibilités d'amélioration pour la planification budgétaire et le suivi